

EXTRAIT DES

**DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU
SYNDICAT MIXTE DU BARRAGE DE MICHELBAACH**

DATE DE LA SEANCE : 10 mars 2026
 NOMBRE DE DELEGUES EN EXERCICE : 13
 NOMBRE DE DELEGUES PRESENTS : 6
 NOMBRE DE PROCURATIONS : 3

Monsieur René ISSELE est désigné secrétaire de séance

BUDGET PRIMITIF 2026 (SMBM/7.1.1/03)

Le projet de budget primitif 2026 s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- 1 178 090 € en section d'exploitation,
- 530 870 € en section d'investissement.

Ce projet ne reprend pas les excédents antérieurs et les restes à réaliser de l'exercice 2025, qui seront constatés ultérieurement.

La vue d'ensemble du budget primitif 2026 se présente comme suit :

Vue d'ensemble générale (en €)

	Dépenses	Recettes
<u>Section d'exploitation</u>		
Crédits d'exploitation votés	1 178 090,00	1 178 090,00
Résultat d'exploitation reporté	0,00	0,00
Total de la section d'exploitation	1 178 090,00	1 178 090,00
<u>Section d'investissement</u>		
Crédits d'investissement votés	530 870,00	530 870,00
Restes à réaliser de l'exercice précédent	0,00	0,00
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	0,00
Total de la section d'investissement	530 870,00	530 870,00
<u>Cumul des sections</u>		
Crédits votés	1 708 960,00	1 708 960,00
Restes à réaliser de l'exercice précédent	0,00	0,00
Soldes d'exécution reportés	0,00	0,00
Total du budget	1 708 960,00	1 708 960,00

1. SECTION D'EXPLOITATION :

La section d'exploitation s'établit à 1 178 090 €.

En dépenses, les propositions sont équivalentes à ce montant.

- Les dépenses réelles s'élèvent à 856 205 €, dont 393 700 € de charges à caractère général, 390 000 € de charges de personnel et frais assimilés, 35 505€ d'autres charges de gestion courante, 27 000 € de charges financières et 10 000€ de charges exceptionnelles.
- Les dépenses d'ordre sont de 321 885 € et correspondent à la somme des dotations aux amortissements (270 000 €) et du virement à la section d'investissement (51 885€).

En recettes, les propositions nouvelles sont de 1 178 090 €.

- Les recettes réelles de l'exercice s'élèvent à 1 177 220 € et proviennent pour l'essentiel de la vente d'eau aux préleveurs (1 175 850 €).
- Les recettes d'ordre sont de 870 €, contrepartie des dépenses d'ordre de la section d'investissement.

2. SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'établit à 530 870 €.

En dépenses, les propositions nouvelles s'élèvent à 530 870€.

- Les dépenses réelles sont de 515 000€. Elles incluent un montant de 235 000 € pour l'amortissement de la dette, ainsi que des immobilisations pour 280 000€.
- Les dépenses d'ordre sont de 15 870 €.

En recettes, les propositions nouvelles s'élèvent à 530 870 €.

- Les recettes réelles sont de 193 985 €. Il s'agit exclusivement du montant inscrit en emprunt, dans l'attente de l'affectation du résultat qui sera effectué au budget supplémentaire.
- Les recettes d'ordre d'investissement s'élèvent à 336 885 €. Elles correspondent aux amortissements (270 000 €), au virement de la section d'exploitation (51 885 €), ainsi qu'aux opérations d'ordre intra la section d'investissement (15 000€).

4. VOTE DE L'ASSEMBLEE

Le Comité prend connaissance du projet de budget primitif pour l'exercice 2026, puis après en avoir délibéré :

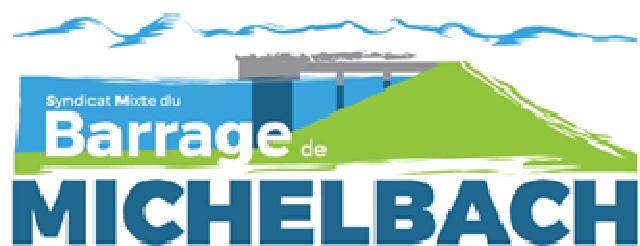
- adopte par nature et par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, le budget primitif principal de 2026,
- autorise Mme. la Présidente à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites de 7,5% pour la section de fonctionnement et de 7,5% pour la section d'investissement,
- autorise Mme. la Présidente à procéder à des virements de crédits à l'intérieur des chapitres budgétaires réglementaires.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Certifié conforme
La Présidente

Maryvonne BUCHERT





SYNDICAT MIXTE DU BARRAGE DE
MICHELBACH

RAPPORT
BUDGET PRIMITIF 2026

Séance du Comité Syndical en date du 10 mars 2026

Sommaire

I.	Examen de la section d'exploitation	3
A.	Recettes d'exploitation	3
1.	Analyse des prélèvements	3
2.	Autres recettes d'exploitation	4
B.	Dépenses d'exploitation.....	5
1.	Dépenses d'exploitation courantes (ou dépenses des services) ..	5
2.	Charges financières et charges spécifiques	6
3.	Dépenses d'ordre	6
II.	Examen de la section d'investissement	7
A.	Des dépenses d'investissement en diminution par rapport au budget primitif 2025.....	7
B.	Des recettes d'investissement limitées	8

I. Examen de la section d'exploitation

La section d'exploitation est équilibrée en dépenses et recettes à hauteur de 1 178 090€.

A. Recettes d'exploitation

RECETTES D'EXPLOITATION							
Libellé	CHAP.	BP 2024	CA 2024	BP 2025	% 2025/2024	BP 2026	% 2026/2025
Prélèvements	70	1 049 062,00	1 049 062,86	1 172 817,00	12%	1 175 850,00 €	0,26%
Autres recettes	75	870,00	652,10	870,00	0%	870,00 €	0,00%
Total recettes de gestion des services		1 049 932,00	1 049 714,96	1 173 687,00	12%	1 176 720,00 €	0,26%
Produits spécifiques	77	0,00	196,50	0,00	0%	500,00 €	
Résultat d'exploitation reporté	002	3 627 022,59	3 627 022,59	0,00	-100%		
Opération d'ordre	042	870,00	870,00	870,00	0%	870,00 €	0,00%
Total hors Reports d'exploitation		1 050 802,00		1 174 557,00	12%		-100,00%
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION		4 677 824,59	4 677 804,05	1 174 557,00	-75%	1 178 090,00 €	0,30%

99,81% des recettes d'exploitation du SMBM proviennent de la redevance de prélèvement, dont le montant a été fixé lors du comité de novembre pour l'année à venir. Cette taxe de 0,0871€ par m³ a évolué en 2025 sous l'effet de l'inflation, et est maintenue à ce niveau pour 2026.

1. Analyse des prélèvements

Après une période de baisse depuis l'année 2020, le volume prélevé en 2025 est en augmentation.

Ainsi, mesuré à hauteur de 13 715 064 m³ en 2025, selon les remontées d'index en ces débuts 2026 le niveau de prélèvements a augmenté :

Année	Volume prélevé
2014	14 434 577 m ³
2015	14 911 568 m ³
2016	14 486 106 m ³

2017	15 806 513 m ³
2018	16 218 066 m ³
2019	16 724 891 m ³
2020	16 361 463 m ³
2021	15 575 248 m ³
2022	14 063 348 m ³
2023	13 536 916 m ³
2024	13 464 317 m ³
2025	13 715 064 m ³

Tenant compte de ces données et des niveaux de prélèvement des années antérieures, les prévisions 2026 sont estimées à 13,5 millions de m³ pour 1 175 850€ de recettes. La hausse de 2025 ne peut être anticipée à l'identique pour 2026 de manière certaine.

PROPOSITIONS DE FACTURATION POUR L'ANNEE 2026

PRELEVEURS	Propositions 2026	Montant en € M3 x 0,0871 €	TOTAL
m2A	12 000 000	1 045 200,00	1 045 200,00
HEIMSBRUNN	1 000 000	87 100,00	87 100,00
SIAEP AMMERTZWILLER	400 000	34 840,00	34 840,00
DMC	100 000	8 710,00	8 710,00
TOTAL	13 500 000	1 175 850,00	1 175 850,00

2. Autres recettes d'exploitation

Les autres recettes d'exploitation sont composées ainsi :

- Des recettes d'ordre pour 870€ (quote-part de subventions transférées au compte de résultat)
- Des produits spécifiques pour 500€
- Des produits de gestion courante pour 870€ (redevances)

B. Dépenses d'exploitation

DEPENSES D'EXPLOITATION							
Libellé	CHAP.	BP 2024	CA 2024	BP 2025	% 2025/2024	BP 2026	% 2026/2025
Charges à caractère général	011	317 500,00	278 977,02	313 400,00	-1%	393 700,00 €	25,62%
Charges de personnel	012	360 000,00	360 000,00	380 000,00	6%	390 000,00 €	2,63%
Autres charges de gestion courantes	65	35 010,00	34 221,34	41 100,00	17%	35 505,00 €	-13,61%
Total dépenses de gestion des services		712 510,00	673 198,36	734 500,00	3%	819 205,00 €	11,53%
Charges financières	66	30 000,00	24 594,44	33 000,00	10%	27 000,00 €	-18,18%
Charges spécifiques	67	3 372 444,59	0,00	0,00	-100%	10 000,00 €	
Total dépenses réelles d'exploitation		4 114 954,59	697 792,80	767 500,00	-81%	856 205,00 €	11,56%
Opération d'ordre (amortissements)	042	258 619,86	258 931,35	270 000,00	4%	270 000,00 €	0,00%
Virement à la section d'investissement	023	304 250,14	0,00	137 057,00	-55%	51 885,00 €	-62,14%
Total dépenses d'ordre d'exploitation		562 870,00	258 931,35	407 057,00	-28%	321 885,00 €	-20,92%
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION		4 677 824,59	956 724,15	1 174 557,00	-75%	1 178 090,00 €	0,30%

1. Dépenses d'exploitation courantes (ou dépenses des services)

Charges à caractère général :

Ces charges incluent toutes les fournitures courantes et les services. L'évolution de ce poste est estimée à +25,62% entre le BP 2025 et le BP 2026.

Ceci est lié notamment à une auscultation du barrage à terminer en 2026 et de l'étude de stabilité qui se terminera également en 2026.

D'autres dépenses sont en augmentation et expliquent la hausse sur ce chapitre : primes d'assurance, études,...

Charges de personnel :

Ce poste est fonction de la mobilisation des agents de la Régie de l'Eau. Le montant global est estimé en 2026 à 390 000€. L'augmentation entre 2025 et 2026 est calculée en prenant en compte une augmentation moyenne de 2% des charges de personnel.

Autres charges de gestion courante :

Cette catégorie regroupe, majoritairement, les indemnités de non-pêche et non-chasse facturées par les communes, ainsi que les indemnités et redevances diverses.

Synthèse :

Globalement, ces **dépenses des services** (égales aux dépenses réelles hors charges financières), sont en augmentation de 11,53% entre le BP 2025 et le BP 2026.

2. Charges financières et charges spécifiques

A la suite du réaménagement des emprunts en 2016, les intérêts ont considérablement chuté, contribuant au retour à une situation financière équilibrée. Depuis 2017 et en l'absence de nouveaux emprunts, les frais financiers vont en se réduisant. Ainsi, pour 2026, ils sont estimés en diminution de 18,18%.

Concernant les charges spécifiques, une enveloppe de 10 000€ est prévue pour des écritures telles que des annulations sur exercices antérieurs.

3. Dépenses d'ordre

Les dépenses d'ordre s'établissent à 318 852€ pour le budget primitif 2026. Elles comprennent :

- 270 000€ de dotations aux amortissements
- 51 885€ de virement à la section d'investissement

II. Examen de la section d'investissement

La section d'investissement est équilibrée en dépenses et recettes à hauteur de 530 870€.

A. Des dépenses d'investissement en diminution par rapport au budget primitif 2025

DEPENSES D'INVESTISSEMENT									
Libellé	CHAP.	BP 2024	Dotation 2024	CA 2024	Reports 2024	BP 2025	% 2025/2024	BP 2026	% 2026/2025
Solde reporté section d'investissement	001	2 268,73	2 268,73	2 268,73	0,00	0,00	-100%	0	
Immobilisations Incorporelles	20	13 000,00	13 000,00	0,00	0,00	30 000,00	131%	10 000,00	-66,67%
Immobilisations Corporelles	21	109 000,00	295 302,61	185 195,14	144,77	225 000,00	106%	225 000,00	0,00%
Immobilisations en cours (construction)	23	205 000,00	275 862,54	34 921,74	168 056,14	180 000,00	-100%	45 000,00	-75,00%
Total dépenses d'équipement		327 000,00	584 165,15	220 116,88	168 200,91	435 000,00	33%	280 000,00	-35,63%
Emprunts	16	235 000,00	235 000,00	233 137,50		235 000,00	0%	235 000,00	0,00%
Total emprunts		235 000,00	235 000,00	233 137,50		235 000,00	0%	235 000,00	0,00%
Opérations patrimoniales	041	252,00	24 652,00	24 551,16		15 000,00	5852%	15 000,00	0,00%
Opérations d'ordre	040	870,00	870,00	870,00		870,00	0%	870,00	0,00%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		563 122,00	844 687,15	480 944,27	168 200,91	685 870,00	22%	530 870,00	-22,60%

Les dépenses d'investissement sont fluctuantes d'une année à l'autre et dépendent des projets sur le site du barrage. L'année 2025 a été marquée par exemple par les travaux de construction du hangar. La section d'investissement apparaît donc en diminution de 22,60%.

1. Les dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement sont en diminution de 35,63% par rapport au budget primitif 2025. Voici les dépenses proposées :

Chapitre	Nature	LC	Libellé	Proposition 2026	
20-Immobilisations incorporelles	2031	1076	Etudes	10 000,00 €	Réserves pour études
21-Immobilisations corporelles	2111	39	Terrains nus	50 000,00 €	Prévisions achats terrains
	2121	40	Agencements terrains	65 000,00 €	Agencements autour du hangar : 30 000€ Agencements à Sentheim (prise d'eau) : 35 000€
	2131	3093	Bâtiments d'exploitation	10 000,00 €	Aménagements intérieur hangar
	2154	41	Matériel industriel	10 000,00 €	Matériel divers
	2155	1071	Outillage industriel	40 000,00 €	
	2182	42	Matériel de transport	30 000,00 €	Dont acquisition d'un pick-up et d'un bateau
	2183	56	Matériel bureau et informatique	5 000,00 €	
	2188	1077	Autres immobilisations	15 000,00 €	Matériel de mise en sécurité type échelles pour les agents
23-Immobilisations en cours	2313	1072	Travaux construction	45 000,00 €	Solde du hangar
Total dépenses investissement				280 000,00 €	

2. Les autres dépenses

Hormis les dépenses d'équipement, la section d'investissement se compose également des remboursements du capital de l'emprunt. Ce montant est budgété à hauteur de 235 000€, en stabilité par rapport à 2025.

Enfin, les dépenses d'ordre s'élèvent à 15 870€ et comprennent à la fois les quotes-parts de subventions transférées au compte de résultat et les opérations patrimoniales.

B. Des recettes d'investissement limitées

RECETTES D'INVESTISSEMENT								
Libellé	CHAP.	BP 2024	Dotation 2024	CA 2024	BP 2025	% 2025/2024	BP 2026	% 2026/2025
Solde reporté section d'investissement	001	0,00	0,00	0,00	0,00	0%	0	#DIV/0!
Emprunts	16	0,00	0,00	0,00	263 813,00	0%	193 985,00	-26,47%
Virement section d'exploitation	021	304 250,14	354 250,14	0,00	137 057,00	-55%	51 885,00	-62,14%
Besoin en financement - 1068	10	208 993,88	208 993,88	208 993,88		-100%		
Opérations patrimoniales	041	252,00	24 652,00	24 551,16	15 000,00	5852%	15 000,00	0,00%
Opération d'ordre	040	258 619,86	259 059,86	258 931,35	270 000,00	4,4%	270 000,00	0,00%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		772 115,88	846 955,88	492 476,39	685 870,00	-11%	530 870,00	-22,60%

Les recettes de la section d'investissement sont principalement composées :

- De recettes d'ordre (dotations aux amortissements et opérations patrimoniales)
- Du virement de la section d'exploitation pour 51 885€
- De l'inscription d'un emprunt pour 193 985€. Cet emprunt ne sera pas réalisé, l'affectation des résultats 2025 permettra, lors du budget supplémentaire qui sera voté en juin, de rééquilibrer la section d'investissement.

III. Récapitulatif du budget primitif

Section d'exploitation - Dépenses		
011	Charges à caractère général	393 700,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	390 000,00
65	Autres charges de gestion courante	35 505,00
66	Charges financières	27 000,00
67	Charges spécifiques	10 000,00
023	Virement à la section d'investissement	51 885,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	270 000,00
		1 178 090,00

Section d'exploitation - Recettes		
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	1 175 850,00
75	Autres produits de gestion courante	870,00
77	Produits spécifiques	500,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	870,00
		1 178 090,00

Section d'investissement - Dépenses		
001	Solde investissement reporté	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	235 000,00
20	Immobilisations incorporelles	10 000,00
21	Immobilisations corporelles	225 000,00
23	Immobilisations en cours	45 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	870,00

041	Opérations patrimoniales	15 000,00
		530 870,00

Section d'investissement - Recettes		
106	Réserves	0,00
16	Emprunts	193 985,00
021	Virement de la section d'exploitation	51 885,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	270 000,00
041	Opérations patrimoniales	15 000,00
		530 870,00

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**SYNDICAT MIXTE DU BARRAGE DE MICHELBACH
SYNDICAT**

Numéro SIRET : 25680177000015
Poste comptable : RESP COMPTABLE SGC MULHOUSE

**Budget primitif
relatif à l'exercice 2026**

Budget principal

Instruction budgétaire et comptable M.4(1)
applicable aux services publics industriels et commerciaux locaux

(1) Précision plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	18
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	19
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	23
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	25
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	26
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	28
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	29
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	30
A3.2 - Etalement des provisions	31
A4.1 - Equilibre des opérations financières	32
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	33
A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes	34
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	35
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	36
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	37
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	38
A6 - Etat des charges transférées	39
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	40

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	41
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	42
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	43
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	44
B1.5 - Etat des marchés de partenariat	45
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	46
B1.7 - Etat des engagements reçus	47
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	48
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	49

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	50
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	52
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	53
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	54

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	55
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies dont la collectivité territoriale, le groupement ou l'établissement public de rattachement compte plus de 3 500 habitants.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Nota. - Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
- sans chapitres « opérations d'équipement ».

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III. – Conformément à l'article L. 1612-28 du code général des collectivités territoriales (CGCT), l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement : 7.5% (maximum 7,5 %)
- Investissement : 7.5% (maximum 7,5 %)

IV – Les provisions sont .

V – La comparaison avec le budget précédent s'effectue par rapport au budget primitif de l'exercice précédent.

VI – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 178 090,00	1 178 090,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		1 178 090,00	1 178 090,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	530 870,00	530 870,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		530 870,00	530 870,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	1 708 960,00	1 708 960,00
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Crédits votés uniquement lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire (sans prise en compte des précédents mouvements de crédits de l'exercices)

(2) A renseigner uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	313 400,00	0,00	393 700,00	393 700,00	393 700,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	380 000,00	0,00	390 000,00	390 000,00	390 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	11 000,00	0,00	35 505,00	35 505,00	35 505,00
Total des dépenses de gestion des services		704 400,00	0,00	819 205,00	819 205,00	819 205,00
66	Charges financières	33 000,00	0,00	27 000,00	27 000,00	27 000,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		737 400,00	0,00	856 205,00	856 205,00	856 205,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	137 057,00		51 885,00	51 885,00	51 885,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	270 000,00		270 000,00	270 000,00	270 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		407 057,00		321 885,00	321 885,00	321 885,00
TOTAL		1 144 457,00	0,00	1 178 090,00	1 178 090,00	1 178 090,00

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 178 090,00
---	---------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	1 172 817,00	0,00	1 175 850,00	1 175 850,00	1 175 850,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	870,00	0,00	870,00	870,00	870,00
Total des recettes de gestion des services		1 173 687,00	0,00	1 176 720,00	1 176 720,00	1 176 720,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	500,00	500,00	500,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		1 173 687,00	0,00	1 177 220,00	1 177 220,00	1 177 220,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	870,00		870,00	870,00	870,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		870,00		870,00	870,00	870,00
TOTAL		1 174 557,00	0,00	1 178 090,00	1 178 090,00	1 178 090,00

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 178 090,00
---	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	321 015,00
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie. (Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042)

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DE\ 043 = RE\ 043$.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et M. 43.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	30 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
21	Immobilisations corporelles	225 000,00	0,00	225 000,00	225 000,00	225 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	180 000,00	0,00	45 000,00	45 000,00	45 000,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	435 000,00	0,00	280 000,00	280 000,00	280 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	235 000,00	0,00	235 000,00	235 000,00	235 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	235 000,00	0,00	235 000,00	235 000,00	235 000,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	670 000,00	0,00	515 000,00	515 000,00	515 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	870,00		870,00	870,00	870,00
041	Opérations patrimoniales (4)	15 000,00		15 000,00	15 000,00	15 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	15 870,00		15 870,00	15 870,00	15 870,00
	TOTAL	685 870,00	0,00	530 870,00	530 870,00	530 870,00

+

D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	530 870,00
---	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	263 813,00	0,00	193 985,00	193 985,00	193 985,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	263 813,00	0,00	193 985,00	193 985,00	193 985,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		263 813,00	0,00	193 985,00	193 985,00	193 985,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	137 057,00		51 885,00	51 885,00	51 885,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	270 000,00		270 000,00	270 000,00	270 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	15 000,00		15 000,00	15 000,00	15 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		422 057,00		336 885,00	336 885,00	336 885,00
TOTAL		685 870,00	0,00	530 870,00	530 870,00	530 870,00

+

R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	530 870,00
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie. (Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042)

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)

321 015,00

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	393 700,00		393 700,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	390 000,00		390 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	35 505,00		35 505,00
66	Charges financières	27 000,00	0,00	27 000,00
67	Charges spécifiques	10 000,00	0,00	10 000,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	270 000,00	270 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>	0,00	0,00	0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		51 885,00	51 885,00
Dépenses d'exploitation – Total		856 205,00	321 885,00	1 178 090,00

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 178 090,00
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	870,00	870,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	235 000,00	0,00	235 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	10 000,00	0,00	10 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	225 000,00	15 000,00	240 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	45 000,00	0,00	45 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		515 000,00	15 870,00	530 870,00

+

D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	530 870,00
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	1 175 850,00		1 175 850,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	870,00		870,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	500,00	0,00	500,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes d'exploitation – Total	1 177 220,00	870,00	1 178 090,00

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 178 090,00
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	193 985,00	0,00	193 985,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	15 000,00	15 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		267 500,00	267 500,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		2 500,00	2 500,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		51 885,00	51 885,00
	Recettes d'investissement – Total	193 985,00	336 885,00	530 870,00

+

R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	530 870,00
---	-------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	313 400,00	393 700,00	393 700,00
604	Achats d'études, prestations de services	61 000,00	56 000,00	56 000,00
6061	Fournitures non stockables (eau, ...)	15 000,00	15 000,00	15 000,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	28 000,00	22 500,00	22 500,00
6064	Fournitures administratives	1 000,00	2 000,00	2 000,00
6066	Carburants	3 500,00	7 400,00	7 400,00
6068	Autres matières et fournitures	3 000,00	4 000,00	4 000,00
6132	Locations immobilières	35 000,00	35 000,00	35 000,00
6135	Locations mobilières	500,00	1 500,00	1 500,00
6137	Redevances, droits de passage, servitude	1 000,00	600,00	600,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	40 000,00	75 000,00	75 000,00
61528	Entretien, réparation autres biens immob.	20 500,00	28 000,00	28 000,00
61551	Entretien matériel roulant	10 000,00	10 000,00	10 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	5 000,00	6 000,00	6 000,00
6156	Maintenance	32 200,00	33 200,00	33 200,00
6168	Autres	10 000,00	20 000,00	20 000,00
617	Études et recherches	2 000,00	24 000,00	24 000,00
618	Divers	2 500,00	2 300,00	2 300,00
6226	Honoraires	1 000,00	5 000,00	5 000,00
6228	Divers	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6238	Divers	200,00	200,00	200,00
6251	Voyages et déplacements	500,00	2 000,00	2 000,00
6257	Réceptions	2 000,00	3 000,00	3 000,00
6262	Frais de télécommunications	2 500,00	3 000,00	3 000,00
6281	Concours divers (cotisations...)	10 000,00	10 000,00	10 000,00
6288	Autres	5 000,00	6 000,00	6 000,00
63512	Taxes foncières	12 000,00	12 000,00	12 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	380 000,00	390 000,00	390 000,00
6411	Salaires, appointements, commissions	380 000,00	390 000,00	390 000,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	11 000,00	35 505,00	35 505,00
6518	Autres	0,00	500,00	500,00
6531	Indemnités élus	10 000,00	9 000,00	9 000,00
6533	Cotisations de retraite élus	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	0,00	25 005,00	25 005,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION COURANTE		704 400,00	819 205,00	819 205,00
66	Charges financières (b) (8)	33 000,00	27 000,00	27 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	30 000,00	25 000,00	25 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	3 000,00	2 000,00	2 000,00
67	Charges spécifiques (c)	0,00	10 000,00	10 000,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	0,00	10 000,00	10 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION		737 400,00	856 205,00	856 205,00
023	Virement à la section d'investissement	137 057,00	51 885,00	51 885,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	270 000,00	270 000,00	270 000,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	270 000,00	270 000,00	270 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		407 057,00	321 885,00	321 885,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		407 057,00	321 885,00	321 885,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 144 457,00	1 178 090,00	1 178 090,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
				+
	RESTES A REALISER N-1 (13)			0,00
				+
	D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (13)			0,00
				=
	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES			1 178 090,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	7 238,12
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	5 238,12
= Différence ICNE N – ICNE N-1	2 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote des résultats définitifs ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	1 172 817,00	1 175 850,00	1 175 850,00
701	Ventes produits finis et intermédiaires	1 172 817,00	1 175 850,00	1 175 850,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	870,00	870,00	870,00
757	Produits des cessions éléments actif	870,00	870,00	870,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION COURANTE		1 173 687,00	1 176 720,00	1 176 720,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (c)	0,00	500,00	500,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	500,00	500,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES D'EXPLOITATION		1 173 687,00	1 177 220,00	1 177 220,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	870,00	870,00	870,00
747	Quote-part subv invest transf cpte résul	0,00	870,00	870,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	870,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		870,00	870,00	870,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 174 557,00	1 178 090,00	1 178 090,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 178 090,00
---	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41 et M. 43.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote des résultats définitifs ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	30 000,00	10 000,00	10 000,00
2031	Frais d'études	30 000,00	10 000,00	10 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	225 000,00	225 000,00	225 000,00
2111	Terrains nus	50 000,00	50 000,00	50 000,00
2121	Aménagement Terrains nus	5 000,00	65 000,00	65 000,00
2131	Bâtiments	100 000,00	10 000,00	10 000,00
2154	Matériel industriel	10 000,00	10 000,00	10 000,00
2155	Outillage industriel	20 000,00	40 000,00	40 000,00
2182	Matériel de transport	0,00	30 000,00	30 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	10 000,00	5 000,00	5 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	30 000,00	15 000,00	15 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	180 000,00	45 000,00	45 000,00
2313	Constructions	180 000,00	45 000,00	45 000,00
Total des dépenses d'équipement		435 000,00	280 000,00	280 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	235 000,00	235 000,00	235 000,00
1641	Emprunts en euros	235 000,00	235 000,00	235 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		235 000,00	235 000,00	235 000,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		670 000,00	515 000,00	515 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	870,00	870,00	870,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	870,00	870,00	870,00
13911	État et établissements nationaux	570,00	570,00	570,00
13912	Sub. équipt cpte result. Régions	300,00	300,00	300,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	15 000,00	15 000,00	15 000,00
2154	Matériel industriel	15 000,00	15 000,00	15 000,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		15 870,00	15 870,00	15 870,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		685 870,00	530 870,00	530 870,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE DEFICITAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	530 870,00
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote des résultats définitifs ou si reprise anticipée des résultats

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	263 813,00	193 985,00	193 985,00
1641	Emprunts en euros	263 813,00	193 985,00	193 985,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		263 813,00	193 985,00	193 985,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		263 813,00	193 985,00	193 985,00
021	Virement de la section d'exploitation	137 057,00	51 885,00	51 885,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	270 000,00	270 000,00	270 000,00
28033	Frais d'insertion	130,00	200,00	200,00
28121	Aménagement Terrains nus	30 000,00	33 400,00	33 400,00
28131	Bâtiments	30 000,00	26 000,00	26 000,00
28151	Installations complexes spécialisées	191 000,00	191 000,00	191 000,00
28154	Matériel Industriel	7 500,00	7 500,00	7 500,00
28155	Outillage industriel	3 600,00	3 600,00	3 600,00
28182	Matériel de transport	3 000,00	3 500,00	3 500,00
28183	Matériel de bureau et informatique	1 400,00	1 400,00	1 400,00
28184	Mobilier	200,00	300,00	300,00
28188	Autres	650,00	600,00	600,00
4818	Charges à étaler	2 520,00	2 500,00	2 500,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		407 057,00	321 885,00	321 885,00
041	Opérations patrimoniales (8)	15 000,00	15 000,00	15 000,00
2031	Frais d'études	15 000,00	15 000,00	15 000,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		422 057,00	336 885,00	336 885,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		685 870,00	530 870,00	530 870,00

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE EXCEDENTAIRE D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	530 870,00
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote des résultats définitifs ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A1.1

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de crédit de trésorerie						
51932 Lignes de crédit de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Au sens de la circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989 relative aux concours financiers à court terme offerts aux collectivités locales et à leurs établissements publics.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant.

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE à l'origine du contrat (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux Initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit					1 282 256,27									
1641 Emprunts en euros					1 282 256,27									
CO9012	CRCAM Alsace-Vosges	18/04/2016	2017-05-25	25/05/2016	1 282 256,27	F		1,280	1,280	Euros	S	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières					0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes assortis de conditions particulières					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés					0,00									
1681 Autres emprunts					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables					0,00									
1687 Autres dettes					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux Initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
Total général					1 282 256,27									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 aux produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? ON (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	ICNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		1 515 393,77					233 137,50	18 145,35	0,00	1 641,29
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		1 515 393,77					233 137,50	18 145,35	0,00	1 641,29
CO9012	N	0,00	A-1	1 515 393,77	7,00	F	1,280		233 137,50	18 145,35	0,00	1 641,29
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		1 515 393,77					233 137,50	18 145,35	0,00	1 641,29

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exem A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours ou 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire n° NOR : IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro /

4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres Indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement défruit de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

Nota. – Cette annexe retrace le stock de dette à la clôture après opérations de couverture éventuelles.

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices Inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou Inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	1 515 393,77	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des Intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite) : effet de l'instrument de couverture

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	EFFET DE L'INSTRUMENT DE COUVERTURE							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A1.6

A1.6 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
-----------------	------------------------------------	-------------------------------	-------------------------

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	Délibération du
	Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €	1	
	- Barrage	100	23/11/2006
	- Agencements et aménagements sur terrains nus ou bâtis	20	23/11/2006
	- Constructions - bâtiments d'exploitation	20	23/11/2006
	- Agencements et installations des bâtiments	20	23/11/2006
	- Equipements électriques et électroniques	15	23/11/2006
	- Abris ornithologiques et îlots flottants	10	23/11/2006
	- Matériel de transport (y compris bateau)	8	23/11/2006
	- Matériel de bureau et informatique	5	23/11/2006
	- Mobilier	15	23/11/2006
	- Mobilier urbain (bancs, bornes de propreté, corbeilles...)	10	23/11/2006
	- Logiciels informatiques	5	23/11/2006
	- Outillage et matériel industriels	10	23/11/2006
	- Autres immobilisations (compte 2188)	5	23/11/2006
	- Etudes non suivies de réalisation	5	23/11/2006
	- Frais d'insertion non suivis de réalisation	2	23/11/2006

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant constitué à l'ouverture	Montant total constitué	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel à la clôture
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A3.2

A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS

Nature	Objet	Montant total à constituer	Durée (année)	Montant des provisions constituées à l'ouverture	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES	A4.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution de la section d'investissement 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	0,00
Solde des restes à réaliser (RAR) (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 106 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	235 870,00	235 870,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	321 885,00	321 885,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	86 015,00	86 015,00

(1) Tableaux à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recettes"

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		235 870,00	235 870,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		235 000,00	235 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	235 000,00	235 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		870,00	870,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	<i>Reversement de dotations, fonds divers et réserves</i>		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	<i>870,00</i>	<i>870,00</i>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		321 885,00	III 321 885,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		321 885,00	321 885,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28033	Frais d'insertion	200,00	200,00
28121	Aménagement Terrains nus	33 400,00	33 400,00
28131	Bâtiments	26 000,00	26 000,00
28151	Installations complexes spécialisées	191 000,00	191 000,00
28154	Matériel industriel	7 500,00	7 500,00
28155	Outillage industriel	3 600,00	3 600,00
28182	Matériel de transport	3 500,00	3 500,00
28183	Matériel de bureau et informatique	1 400,00	1 400,00
28184	Mobilier	300,00	300,00
28188	Autres	600,00	600,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
4818	Charges à étaler	2 500,00	2 500,00
021	Virement de la section d'exploitation	51 885,00	51 885,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION	A5.1.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.1.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION	A5.2.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.2.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A6

A6 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'éta- lement	Date de la délibéra- tion	Montant de la dépense transférée au compte 481	Montant amorti au titre des exercices précédents	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812)	Solde
TOTAL				I	II	III	I-(II + III)
				0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A7

Nota. Remplir un tableau par opération pour compte de tiers

A7 – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

(1) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent.

(3) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE	B1.1

B1.1 –EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû à l'ouverture	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour In fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 relatives aux produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT
(Articles L. 2252-1, L. 3231-4 et L. 4253-1 du CGCT)

	Valeur	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0,00

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	NaN
---	---------------	------------

(1) Hors opérations visées aux articles L. 2252-2 (pour les communes), L. 3231-4-1 (pour les départements) et L. 4253-2 (pour les régions) du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice (article D. 1511-32 du CGCT).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.3

B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention

- (1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
- (2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
- (3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.4

B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir						
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)	

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT	B1.5

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annulé versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				
									Part Investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I			
Marchés de partenariat (1)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023 visant à ouvrir le tiers financement à l'Etat, à ses établissements publics et aux collectivités territoriales pour favoriser les travaux de rénovation énergétique.

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 01/01/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 01/01/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.6

B1.6 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser par annuités (annuités restant à courir)				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
TOTAL					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.7

B1.7 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital à l'ouverture	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP		
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N :
Détail des effectifs par emploi fonctionnel ou filière à la clôture

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP et du décret n° 2022-48 du 21 janvier 2022		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément aux cadres d'emploi applicables à la fonction publique territoriale. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite) :
Détail des effectifs par type de recrutement

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel.
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique – CGFP) :
 332-23-1* : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2* : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans.
 332-10 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacances temporaire d'un emploi.
 332-8-1* : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2* : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3* : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4* : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5* : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6* : Emplois des communes (< 2 000 hab.) et des groupements de communes (< 10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap.
 343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap

A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles L.332-8, L.332-13, L.332-14, L.326, L.352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles L.327-5, L.332-10 et L.332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles L.332-23, L.332-24, L.333-1 à L.333-10 et L.333-12 du CGFP.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	C1.2

Nota. – Cet état n'est applicable qu'aux budgets de régies non personnalisées pour lesquels l'entité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

CADRE D'EMPLOI DE L'AGENT	CATEGORIE	EFFECTIFS	REMUNERATION
TOTAL GENERAL		0	0,00

(1) Ce montant correspond aux dépenses imputées au compte 6215.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

Cet état est applicable aux régies dont la collectivité territoriale, le groupement ou l'établissement public de rattachement compte plus de 3 500 habitants. Il présente la liste des organismes mentionnés aux 2°, 4° et 7° de l'article L. 1612-35 du CGCT.

Les documents financiers et comptables de ces organismes mentionnés au 2° de l'article L. 1612-35 sont mis à la disposition du public à . Toute personne a le droit de demander communication.

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Nature de l'engagement (1)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (2)				
Détention d'une part de capital				
Garantie d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				
-	Syndicat Mixte du Bassin d'Aménagement de la Doller (S.M.A.B.D)			0,00
-	Syndicat Mixte du Bassin de l'III			0,00
-	Association Foncière Burnhaupt-Le-Bas			0,00
-	Association Foncière Roderen			0,00
-	Association Foncière Schweighouse			0,00

(1) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(2) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3

Nota. – Cet état n'est applicable qu'aux seules régies dotées de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

C3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de service	Intitulé / objet du service	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
----------------------	-----------------------------	------------------	----------------------------	----------	---------------------------------	-----------------

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 13
 Nombre de membres présents : 9
 Nombre de suffrages exprimés : 9




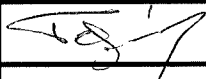

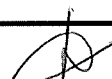
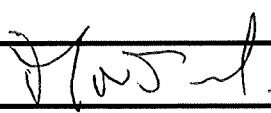
VOTES :
 Pour : 9
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 3/03/2016


Présenté par, le Vice-Président
 A le 10 mars 2016

Délibéré par l'assemblée, réunie en session
 A, le 10 mars 2016.

Les membres de l'assemblée délibérante,

BILA Ayoub	
BRINGEL Eric	
BUCHER Armand	
BUCHERT Maryvonne	
CHAPATTE Jean-Claude	
DE MATTEIS Jean-Michel	
DIETSCH François	
EIGENMANN Serge	
ERNY Jean-Claude	
GENTZBITTEL Claude	
GWINNER Thierry	
HIRTH Bertrand	
ISSELE René	
JUNG Alfred	
KOLB Francis	
LUTZ Michèle	
MARANZANA Francis	
MINERY Loïc	
NICOLAS Thierry	
ORLANDI Fabienne	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

PAUGAM Maëlle	
PAUVERT Bertrand	
RAPP Catherin	
REYMANN Sébastien	
SPINHIRNY Anne-Marie	
STRIFFLER Paul-André	
Nota. – L'ajout des signataires est facultatif.	

Certifié exécutoire par *La Présidente*, compte tenu de la transmission en préfecture, le *16 mars 2016*
 et de la publication le *16 mars 2016*

A *Rulhouse* le *16 mars 2016*.

La Présidente


Maryvonne BUCHERT